



Service Départemental
D'Incendie et de Secours
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 ABYMES

☎ : 0590 48 99 71 📠 : 0590 24 08 89

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

DELIBERATION N°2021/2505-07

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°3

L'an deux mil vingt-et-un et le 25 mai à 15h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise Parc de la Providence, ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 19 mai 2021. L'absence de quorum a été constatée lors de la séance du CASDIS du 19 mai 2021 et une nouvelle réunion s'est donc tenue sur le même ordre du jour et sans condition de quorum.

Présents	Conseil d'Administration du SDIS Séance du 25/05/2021		
Membres du CASDIS			
Préfet ou représentant du Préfet			
	Nom	Prénom	Fonction
Représentant	RIQUELME	Tristan	Directeur Cabinet Préfet
Représentants du Conseil Départemental			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS
	ABAILLE	Aurélien	1 ^{er} vice-président
	SIGISCAR	Marcel	3 ^{ème} vice-président
Représentants des communes			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	PONCHATEAU- THEOBALD	Marie-Yveline	2 ^{ème} vice-président
	BAPTISTE	Christian	Membre
	OTTO	Jules	Membre
Membres avec voix consultative			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS
	DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG
	ZOU	Jocelyn	Représentant des SPP Non Officiers
	AGASTIN	Alain	Représentant des SPV Non Officiers
	BARVAUT	Sylvain	Représentants des fonctionnaires territoriaux

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20210525-Del1b212505-07-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Suppléant	Nom	Prénom	Fonction
	PERON	Steve	Représentant des Officiers SPP
	THARSIS	Belmard	Représentant des SPP Non Officiers
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance			
	Nom	Prénom	Fonction
	LEVIF	Jean-Paul	DDA
	MARC	Corinne	Chef du GBCP
	LCL MACCOW	Frantz	Chef du GIL
	ZORA	Christen	Chef du GRH
	COMBE	Roger	Chef du Groupement Sud
	BERNARD	Tony	Chef du Service Infrastructures
	FIRMIN	Cindy	Chef du Service juridique

Secrétaire de séance : Monsieur Jules OTTO, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la délibération n°2021/2901-02 du Conseil d'Administration du SDIS de la Guadeloupe en date du 29 janvier 2021 portant vote du budget primitif 2021,

Vu la délibération n°2021/2901-07 du Conseil d'Administration du SDIS de la Guadeloupe en date du 29 janvier 2021 portant décision modificative n°1,

Vu la délibération n°2021/2304-13 du Conseil d'Administration du SDIS de la Guadeloupe en date du 23 avril 2021 portant vote du budget supplémentaire 2021,

Considérant le projet du SDIS de la Guadeloupe de faire participer une équipe du SDIS au Championnat de France de Football des Services Départementaux d'Incendie et de Secours qui se déroulera du 21 au 28 novembre 2021 sur l'île de la Réunion,

Considérant le projet du SDIS de la Guadeloupe de verser à cette fin à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Guadeloupe une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros,

Considérant la nécessité d'une écriture budgétaire afin de permettre les virements des crédits pour la prise en compte du déplacement et de l'hébergement des agents du SDIS de la Guadeloupe dans le cadre de ce projet,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Effectue les ajustements suivants au Budget Primitif 2021 :

Section de fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	Article	Augmentation de crédits	Diminution de
			<small>Accusé de réception en préfecture 1971-289710014-20210525-Delib212505-07-DE Date de réception préfecture : 03/06/2021</small>

012 – Charges de personnel	6332 – Cotisations versées au FNAL		- 30 000
65 – Autres charges de gestion courante	6574 – Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	+ 30 000	

Article 2 : Adopte la décision modificative n°1 du budget 2021 votée par chapitre, ainsi que l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	06
Votants	06
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	06
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Fabert MICHELY

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
971-299710014-20210525-Delib212505-07-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2021